

# DANS QUELLE MESURE LA MODIFICATION D'UNE RELATION COMMERCIALE NECESSITE-T-ELLE UN PREAVIS ECRIT D'UNE DUREE SUFFISANTE ?

Article L. 442-1 II du code de commerce

Qu'est-ce qu'une rupture brutale d'une relation commerciale établie ?



Toute personne exerçant des activités de **production**, de **distribution** ou de **services**, qui,

dans le cadre d'une **relation commerciale établie**,

rompt totalement ou **partiellement** et **de façon brutale** cette relation engage sa responsabilité civile.

Elle doit donc **notifier par écrit** et **respecter un préavis d'une durée suffisante** pour permettre à son partenaire de se reconvertir (sauf faute suffisamment grave de sa part ou cas de force majeure)

↳ **Que veut dire rompre **partiellement** une relation commerciale établie ?**

Une rupture partielle d'une relation commerciale est constituée en présence des quatre éléments suivants :

## Une relation commerciale établie



C'est une relation constituée d'échanges commerciaux conclus directement entre les parties, qui sont réguliers, stables et significatifs et dont on peut raisonnablement anticiper pour l'avenir une certaine continuité

## Une modification substantielle

C'est un changement du cadre contractuel qui se traduit par une perte effective et significative de chiffre d'affaires ou par un bouleversement de l'économie du contrat pour la partie qui se voit opposer ce changement. Il peut prendre la forme d' :



un changement dans le mode de distribution



une baisse du volume de commandes



une hausse tarifaire

## Une modification unilatérale



C'est un changement qui n'a pas fait l'objet d'un accord entre les parties. Il n'est pas seulement proposé mais imposé par une partie à son partenaire

## Une intention de rompre la relation



La partie qui décide stratégiquement d'imposer une modification substantielle de la relation se voit le plus souvent imputer la rupture partielle



Toutefois, les circonstances dans lesquelles son partenaire s'oppose à l'application de cette modification peuvent lui rendre imputable la rupture

